



# Centre Educatif et culturel

*Le Proviseur,  
chargé de la direction générale*

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADAESC

DU 3 NOVEMBRE 1983

Etaient présents : Mmes BIANU, CHATEAUMINOIS, HOFFMANN, JOUVET, LEFEVRE, LOUIS-SERVAIS, MACHU-VANNIER, MICHELON, NOUVELON, PASQUIER, PAYOT, PINON.

MM. AGUILAR, BAUMONT, BRENIER, DURAND, LOCHY, MICHEL, MICHELON, PORE, PRATS, PRIVAT, RYSMAN, SABOURET, SAUTRON.

Etait excusé : Mme POUPLIN (Ministère Education Nationale)

Secrétaire de séance : G. BRENIER et M. MACHU-VANNIER.

## I - PROJET DE BUDGET 1984

1) Méthodologie : M. AGUILAR informe le C.A. que les documents étant distribués en début de séance, ils n'ont pas fait l'objet d'une analyse par le Bureau.

a) Mme MACHU-VANNIER précise que les subventions des Ministères, du département et des villes sont indexées selon la convention signée le 1er janvier 1981. Le Ministère de l'Education Nationale a fait connaître les taux d'indexation :

- 6,8 % d'augmentation sur le personnel (60 % de la subvention indexés sur ce taux)
- 3 % d'augmentation sur le matériel (40 % de la subvention indexés sur ce taux).

Ces taux ont été utilisés pour la prévision du budget 84 :

- Secteur activités et fonctionnement = + 3 %
- Secteur personnel + 3,4 % (taux moyen d'augmentation des salaires sur l'ensemble de l'année 84)
- Recettes propres = + 6 %
- Subventions = + 5 % (augmentation moyenne compte tenu de l'indexation)

.../...

b) S. AGUILAR précise que dans ces conditions :

- . Les actions spécifiques 83 ne sont pas forcément reconduites (ex. stage insertion à la M.P.T.).
- . Qu'aucune action nouvelle n'est engagée pour 84 (elles pourront l'être ultérieurement si des subventions spéciales sont affectées pour cela).
- . Certaines contraintes proviennent des décisions prises en 83 (régularisation progressive des paiements de la patinoire, de la piscine, de la base de Draveil . . .).
- . Ce budget prévisionnel proposé par la Direction Générale dans un souci extrême de rigueur fait apparaître les besoins "plancher" et non la définition d'une politique culturelle.

c) Calendrier :

- . Les Conseils d'Administration de l'ADAESC et de l'ADAC (17/11) étudient en novembre les budgets prévisionnels afin de présenter au Comité Syndical les besoins en subvention pour 84.
- . Le Comité Syndical doit voter son budget primitif avant le 1er janvier en tenant compte de ces besoins. Les Maires voteront leur participation au Syndicat aussitôt après (MM. PRATS et PORE confirment ce calendrier).
- . Les Conseils d'Administration ADAC et ADAESC se réuniront en janvier pour voter les budgets définitifs.
- . Les budgets doivent être votés avant le 15 février 84 (demande du Crédit Mutuel pour assurer la continuité de la trésorerie).

d) Observations :

- . M. PRATS regrette l'absence des représentants des villes de Crosne et Montgeron
- . M. PRATS propose des versements supplémentaires éventuels à certains Etablissements du CEC pour répondre à des besoins spécifiques de la politique culturelle municipale.
- . Mme MACHU-VANNIER oppose que cette possibilité risque de provoquer un déséquilibre au sein des Etablissements du CEC alors que la croissance du CEC doit être harmonieuse.
- . MM. AGUILAR et MICHELON rappellent que si une ville souhaite certaines actions particulières, les Maires devront proposer ces actions et leurs subventionnements aux Conseils d'Administration des Associations qui les examineront et discuteront ces projets dans le cadre de la politique culturelle fixée.
- . Mme MICHELON précise que toute action engagée par le CEC doit sauvegarder l'identité du Centre et son esprit d'intégration : le CEC ne doit pas devenir une "grande surface culturelle".
- . Mme BIANU demande qu'en 84, quand le budget de la Bibliothèque sera voté par le Syndicat, elle puisse engager ce budget selon un calendrier trimestriel (aujourd'hui, 40 % seulement de son budget a pu être engagé par suite du manque de trésorerie au Syndicat).
- . M. PORE propose de demander aux trois villes des versements mensuels de leur participation. Il répond ainsi à une demande régulièrement exprimée par les Associations.

Mme MACHU-VANNIER demande :

- que tous les Etablissements du CEC (ENMD, Bibliothèque et 3 A) proposent un budget 84 selon les mêmes critères de rigueur que ceux de l'ADAESC ;
- rappelle que cinq Etablissements intégrés, par convention au CEC, sont animés par l'ADAESC mais gérés :
  - par l'Education Nationale : pour le collège ;
  - par le GRETA (Education National) : pour le Centre de Formation Continue et Promotion Sociale ;
  - par la Mairie d'Yerres : pour le Centre Social.

(Pour ces trois Etablissements, aucune incidence budgétaire sur l'ADAESC et sur le Syndicat)

- Deux Etablissements ENMD et Bibliothèque, sont gérés par le Syndicat ; Mme MACHU-VANNIER demande que les budgets de ces deux derniers Etablissements apparaissent séparément dans la présentation du budget syndical.

2) Budget de la M.P.T. : Le poste de Direction n'étant pas pourvu, le projet a été élaboré par la Directrice Générale. Les activités sont reconduites, sauf le stage insertion. Le besoin en subventions non affectées (Syndicat plus Education Nationale) est de 280 390 F.

3) Budget du Centre Sportif : Normalisation de la patinoire ; revoir les prix selon la dernière convention signée entre M. le Maire et France Patinoire ; des heures sont octroyées gratuitement à la ville ; certaines, non utilisées, pourraient l'être par le Centre Sportif.

- . Normalisation du paiement de la piscine
- . Charges supportées jusqu'ici par le Syndicat, réimputées en 84 sur le budget du Centre Sportif : Base de Draveil, vacations ....
- . Proposition de mensualiser à temps plein A. ROUX (M. Rysman présente la justification budgétaire)
- . Besoin en subventions non affectées 84 : 226 525 F

Besoin total de l'ADAESC : 506 915 F

MM. AGUILAR et MICHELON organisent une réunion commune des bureaux des deux Associations en décembre, suite aux discussions sur les projets de budget et pour l'engagement d'activités concertées.

4) Remboursement dettes : MM. PORE et PRATS s'étonnent de ne pas voir figurer sur ce projet de budget le remboursement de la dette de 100 000 F (1976). MM. les Présidents rappellent que leurs Associations ont été créées en 81 et ne peuvent pas être responsables des dettes qu'une autre Association a contractées en 1976.

5) Subvention du Conseil Général : Pour 83, les 497 000 F attendus du département sont, à ce jour, réduits à 200 000 F d'avances (lecture par M. PORE de la réponse du Conseil Général à sa lettre). Cette pratique est contraire à la convention ; un recours au Tribunal Administratif n'est pas exclu.

.../...

## II - DIRECTION DE LA M.P.T.

M. AGUILAR annonce la nomination de Melle Annick GASPARD, institutrice, dont le détachement à la Direction du Temps Libre est en cours.

M. AGUILAR regrette que ce poste soit limité à la catégorie B : certains candidats de catégorie A ayant dû être écartés à priori puisque seulement deux candidats restaient en lisse ce qui est regrettable. M. SABOURET pense que la catégorie B offre assez de possibilités pour pourvoir ce poste et N. PAYOT confirme que la période de recherche de candidatures (été 83) n'a pas été favorable.

Melle GASPARD bénéficiera de la concession du logement de fonction dès le 1er novembre 1983 ; l'indemnité versée par l'ADAESC (1 000 F par mois), sera versée à M. BERSADCHI jusqu'au 31 août 1984 (puis reviendra à Melle GASPARD ensuite) : pendant cette période transitoire, M. BERSADCHI sera chargé de la coordination des activités existantes permettant la mise en responsabilité progressive de la nouvelle Directrice.

## III - DIRECTION E.N.M.D.

Six candidats sont retenus ; ils seront reçus par les élus, Mme MACHU-VANNIER et Mme KRYNEN le 19 novembre 1983.

M. AGUILAR demande la présence d'un usager à cette réunion : M. PORE ne souhaite pas déroger à la décision prise en Comité. Le choix appartient au Comité Syndical qui fera connaître sa position.

## IV - JOURNEE "PORTES OUVERTES"

Le 17 décembre 1983 : de 15 H à 19 H plus invitations à la nuit du jazz.

Bibliothèque : Exposition sur le vignoble de la Vallée de l'Yerres.

Centre Sportif : Démonstration Self Défense, enregistrement Gym-Tonique.

3 A : Vidéo : créations 3 A.

E.N.M.D. : Visite Grange aux Bois et mini concert d'élèves à l'Auditorium.

M. P. T. : Animation/Conte africain avec la Bibliothèque  
Expositions à la M.P.T. (ateliers-clubs)

Collège - Centre de Formation Continue : Feront des propositions ainsi que le Centre Social éventuellement.

## V - CONVENTIONS

- 1) Avec les Associations
- 2) Avec les travailleurs indépendants

Mme MACHU-VANNIER en donne lecture. L'article 5 de la deuxième convention devra être revu en fonction des textes légaux.